

ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

La caution

NOM :	Prénom :
E- mail :	Téléphone :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse :	
Code postal:	Ville

Déclare se porter caution solidaire de (Nom et Prénom du locataire) :

Du paiement de la redevance, des réparations locatives, des frais de gestions, taxes et impôts, des intérêts, frais de procédure et clauses pénales et de toutes les obligations ou condamnations mises à la charge du locataire, résultant du contrat de location signé le (date de signature du contrat) :

Pour un logement situé à la Résidence Étudiante Espérance au 3 rue des Jardins - 74000 Annecy, dont la prise d'effet est fixée au (date de début du bail) :

Reconnait avoir reçu un exemplaire de ce contrat et déclare avoir parfaite connaissance des obligations contractées par le locataire et de la situation financière de ce dernier. Il s'engage pour la durée du bail initial et de ses éventuels avenants dans la limite d'un an. Il appose ci-dessous la mention prévue par l'article 1326 du code Civil. Il est notamment informé qu'il devra payer les sommes dues sans même que le bailleur recherche le paiement auprès du locataire et sans que ces sommes soient partagées entre plusieurs cautions.

Je, soussigné (Nom et Prénom du garant) :, déclare me porter caution solidaire avec renonciation au bénéfice de division et de discussion, pour le paiement de la redevance s'élevant à ce jour à la somme de (montant de la redevance en chiffres et en lettres) : par mois, payable au plus tard le 5 du mois, et révisé dans les conditions du contrat signé le (date de signature du bail) :, ainsi que des indemnités d'occupation, intérêts locatives, frais de gestion taxes et impôts, frais de procédure et clause pénale ou toute condamnation auxquels pourrait être tenu (Nom et Prénom du locataire)

Cet acte vaut pour 1 an à compter de la date d'effet du contrat. Je déclare avoir reçu un exemplaire du contrat de location et avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'étendue de mon engagement ainsi que des termes de l'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 reproduit ci-dessous. Lorsque le cautionnement d'obligation résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée, ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de la location qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé au cours duquel le bailleur reçoit notification de résiliation.

Dans le cadre du présent bail, et en qualité de garant, j'accepte que le bailleur AAESL St Michel – Résidence Etudiante Espérance, m'adresse les lettres recommandées dématérialisées via toute société agréée choisie par la Résidence Etudiante Espérance à l'adresse e-mail suivante :

Fait à Annecy le/...../.....

La caution

Signature précédée de la mention « bon pour caution solidaire »

Signature